Image not found or type unknown

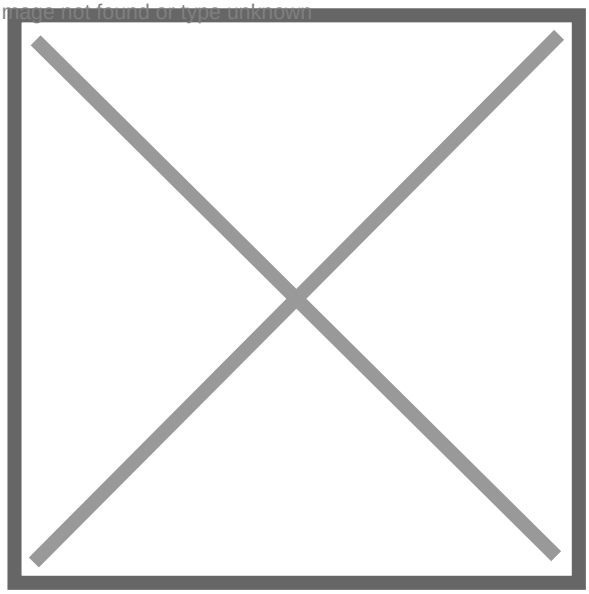

Défaut de facturation suite à la réalisation de travaux

Par **coco**, le **02/01/2008** à **21:36**

bonjour,
nous avons fait réaliser des travaux de carrelage chez nous par un professionnel qui nous avait délivré un devis quantitatif et estimatif que nous avons accepté en octobre 2006.
les travaux ont été réalisés en novembre 2006.
nous avons revu le professionnel par deux fois, la dernière fois en septembre 2007, pour lui demander la facture de nos travaux que nous n'avons toujours pas obtenue à ce jour, soit plus d'un an après.
il n'y a pas eu d'échange de courrier juste des contacts verbaux toujours courtois.

nous aimerions savoir de quel délai légal dispose le professionnel pour adresser sa facture?

merci d'avance de la réponse que vous pourrez donner à cette interrogation.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés